



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2017-966

04/12/2017

Date de mise en application : 01/12/2017

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 04/12/2017

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Appels à candidatures pour les postes de directeur(trice)s régional(e)s adjoint(e)s de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt : DRAAF des Hauts de France et DRAAF de Corse.

Le 4 décembre 2017

JORF n°0280 du 1 décembre 2017

Texte n°131

Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Hauts-de-France)

NOR: AGRS1732966V

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Hauts-de-France est déclaré susceptible d'être vacant. Sa résidence administrative est fixée à Lille. Cet emploi est classé dans le groupe III en application des dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2015 fixant la liste et le classement des emplois de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture.

Les candidats et candidates doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat modifié.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Luc MAURER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France (tél. : 03 22 33 55 00), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01 49 55 41 55).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la Secrétaire générale, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP.

Le 4 décembre 2017

JORF n°0281 du 2 décembre 2017

Texte n°113

Avis de vacance de l'emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Corse)

NOR: AGRS1732965V

L'emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Corse est déclaré susceptible d'être vacant. Sa résidence administrative est fixée à Ajaccio. Cet emploi est classé dans le groupe V, en application des dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2015 fixant la liste et le classement des emplois de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint ou la directrice régionale adjointe exerce les missions prévues par le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et participe à la définition de la stratégie régionale pour la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture. Il appuie également le directeur pour le pilotage de projets complexes, le supplée et le représente en tant que de besoin.

Le candidat ou la candidate devra disposer d'une expérience professionnelle solide et diversifiée, avoir une bonne connaissance des politiques publiques portées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et une expérience réussie en management. Il ou elle devra être capable de gérer des situations complexes, devra disposer d'une bonne capacité d'analyse et être force de propositions.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Jacques PARODI directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Corse (tél. : 04-95-51-86-53), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP.

